

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL405

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 17

Après le mot :

« accidents »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« du travail et de maladies professionnelles ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.